



Discours du budget 2019

Une ville dynamique, un budget réfléchi

Séance extraordinaire du 3 décembre 2018

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Chers collègues du conseil municipal,

C'est avec une grande fierté, et un plaisir renouvelé que le conseil municipal et moi nous vous retrouvons ici, ce soir, pour la présentation du budget 2019. Cet exercice, qui conclut la première année de notre mandat, est l'occasion de consolider les bases de notre vision politique. Il permet aussi de se donner les moyens de poursuivre nos réalisations structurantes dans une ville en plein essor où les familles, la mobilité active et l'environnement occupent une place de choix.

Les défis sont grands dans le contexte actuel où les municipalités voient leur autonomie s'accroître et leurs responsabilités grandir. Soyez assurés que nous mettons toutes nos énergies et notre passion pour offrir aux Laprairiennes et aux Laprairiens un milieu de vie de qualité et une ville dont ils peuvent être fiers.

Encore cette année, nous vous présentons un cadre budgétaire réfléchi qui nous donne les moyens de poursuivre le développement de notre ville en respectant la capacité de payer de nos citoyens tout en contrôlant le service de la dette.

Pour ce faire, nous continuons à suivre nos engagements budgétaires, soit :

- maintenir un taux de taxation sous la moyenne des villes du Québec;
- maintenir et améliorer le niveau de services ainsi que la qualité des équipements et des infrastructures;

- suivre le plan stratégique financier établi en vue de mieux gérer nos actions et les impacts de celles-ci sur les finances municipales :
 - planification;
 - équité dans le temps;
 - appariement dans le temps à la vie utile des biens;
 - programme d'entretien adéquat;
 - principe d'utilisateur-payeur;
 - projets de développement doivent assumer leurs propres coûts (plus-value);

- soutenir la croissance économique de notre ville de manière à diversifier nos sources de revenus;

- poursuivre nos démarches dans le but de maximiser l'obtention de subventions des gouvernements provincial et fédéral pour nos infrastructures.

Par ailleurs, vous recevrez prochainement le bulletin municipal *Communic-action* dans lequel est intégré le cahier spécial *L'Instigateur*. Ce dernier présente les principales réalisations de 2018.

Cet exercice est important pour nous, car il nous permet d'être transparents à l'égard de notre administration et il met en lumière les nombreuses réalisations pour lesquelles nos employés et votre conseil municipal se sont dévoués.

En voici les principales :

- Les travaux d'agrandissement du stationnement incitatif réalisés par EXO, créant 80 places de stationnement supplémentaires portant ainsi la capacité totale du stationnement à 630 places permanentes.

- L'ouverture du nouvel aréna municipal Aréna Ville de La Prairie
 - Il devenait impératif pour la ville de se doter d'un nouvel aréna municipal puisque les anciennes installations étaient désuètes et ne répondaient plus aux besoins des organismes de sport de glace ainsi qu'à ceux des citoyens. Cette nouvelle infrastructure à la fine pointe de la technologie est pourvue d'une glace. Cependant, comme notre ville est en plein essor, les

installations ont été conçues dans le but d'y aménager une deuxième glace, à la suite d'études de rentabilité.

- La réalisation du concept des parcs pour le projet de l'écoquartier TOD La Prairie-sur-le-Parc. À cet effet, je vous invite personnellement à la consultation publique qui se tiendra le mercredi 30 janvier 2019. Vous retrouverez tous les renseignements à ce sujet sur notre site Internet au cours de la prochaine semaine.
- Le stationnement écologique de 29 cases construit en façade des ateliers municipaux.
- La mise en fonction de quatre (4) nouvelles bornes de recharge électriques au Centre multifonctionnel Guy Dupré;
- L'installation de panneaux électroniques de nouvelle génération réduisant notre empreinte environnementale et nous permettant de communiquer encore plus efficacement avec les citoyens.
- La réfection extérieure du chalet Balmoral (Maison Kateri).
- L'aménagement du nouveau parc des Lucioles dans le quartier Symbiocité.
- La refonte du site Internet de la Ville.

LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Avant de vous présenter les grandes lignes de notre budget, permettez-moi de vous décrire brièvement le contexte budgétaire dans lequel nous l'avons préparé :

- **En 2018, le marché immobilier de la grande région de Montréal a maintenu sa croissance notamment dans la couronne sud.**

En effet, selon les données de la Chambre immobilière du grand Montréal, la Rive-Sud a connu une hausse de 12 % des ventes résidentielles, d'octobre 2017 à octobre 2018. De plus, l'indice des prix des propriétés a été en hausse de 6,6 % pour la même période. Pour La Prairie, cette vitalité constitue une

opportunité dont elle doit tirer profit compte tenu de sa proximité avec le Réseau express métropolitain (REM).

- En 2018, nous avons fait face à **une pénurie de main-d'œuvre dans le milieu de la construction** occasionnée par le nombre important de chantiers municipaux ainsi que ceux du nouveau pont Champlain et de l'échangeur Turcot. Cette situation a engendré plusieurs retards dans les chantiers municipaux, dont la livraison de l'Aréna Ville de La Prairie.
- **En 2018, le marché du travail dans la MRC de Roussillon s'est particulièrement démarqué.**

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, la MRC de Roussillon présente l'un des meilleurs bilans de toutes les MRC du Québec en ce qui a trait aux indicateurs du marché du travail.

En effet, notre MRC fait partie des 10 premières MRC pour les indicateurs suivants :

- croissance du nombre de travailleurs;
- taux de travailleurs;
- revenu d'emploi médian.

L'engagement pris par le nouveau gouvernement du Québec, d'un partage d'un point de pourcentage (1 %) de la TVQ avec les municipalités, nous permettra de diversifier davantage nos sources de revenus. Nous attendrons les détails et les paramètres de cette entente au cours de l'année 2019.

- **La gestion rigoureuse de notre dette** nous a permis d'investir dans des projets majeurs tels que le premier aréna municipal, Aréna Ville de La Prairie.

Bien que notre dette ait augmenté au cours des dernières années, le coût de du service de la dette sur l'ensemble des charges, est en diminution.

Ainsi, il est passé de 17,91 % en 2014 à 15,75 % en 2017.

De plus, il est en deçà du ratio moyen des villes de 25 000 à 100 000 habitants qui se situe à 16,85 %.

- **Une saine gestion de nos excédents**

Au cours des dernières années, nous avons utilisé davantage d'excédents afin de payer comptant des projets d'immobilisations et, par conséquent, limiter la hausse de notre taux d'endettement. Par la même occasion, depuis 2017, nous avons augmenté notre fonds de roulement pour le faire passer de 1 M\$ à 4 M\$. Cet outil permet d'autofinancer l'acquisition de nos immobilisations tout en éliminant les frais d'émission et d'intérêts.

Cette stratégie vise aussi à doter la ville d'équipements et d'infrastructures à la hauteur d'une ville de plus de 25 000 habitants en plein essor.

Malgré tout, notre ratio des excédents demeure supérieur au ratio moyen des villes de notre MRC, des villes de 25 000 habitants et moins, et des villes de 25 000 à 100 000 habitants.

- **La contribution de notre capital humain**

Encore cette année, les charges de notre administration demeurent sous la moyenne des municipalités du Québec et de notre nouveau groupe de référence, soit celui des villes de 25 000 à 100 000 habitants.

Ce constat démontre qu'année après année, notre administration a su contrôler ses dépenses et, par conséquent, offrir des taux de taxation très compétitifs.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Je vous présenterai maintenant le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 qui prévoit des investissements de 80,7 M\$.

En 2019, les principaux éléments du programme, dont les investissements atteignent 10,3 M\$, se répartissent comme suit :

- 4,4 M\$ pour les infrastructures et la voirie;
- 3,6 M\$ pour les parcs, les espaces verts et l'embellissement;

- 0,6 M\$ pour les bâtiments;
- 1,7 M\$ pour les véhicules, la machinerie et les divers projets.

Il importe de rappeler que cet outil financier doit être considéré comme un guide des investissements privilégiés par la Ville. Les projets font l'objet d'une analyse détaillée et rigoureuse avant leur réalisation afin de s'assurer qu'ils sont viables et qu'ils respectent notre capacité financière.

Pour 2019, la légère hausse du montant total des investissements s'explique par l'opportunité unique d'acquérir des terrains fédéraux jugés excédentaires par le gouvernement fédéral dans le parc du Bassin-de-La Prairie et pour lesquels nous sommes actuellement en processus d'appel d'intérêt avec d'autres ministères provinciaux et fédéraux.

La hausse prévue des investissements en 2020 et 2021 s'explique, quant à elle, par les travaux requis pour le lancement du projet résidentiel de l'écoquartier TOD La Prairie-sur-le-Parc ainsi que d'importants projets conjoints qui seront réalisés avec la participation financière du gouvernement du Québec, tels que l'urbanisation du boulevard Taschereau et le réaménagement du chemin de Saint-Jean.

De façon plus spécifique, les principaux projets et investissements prévus au cours de la prochaine année sont les suivants :

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

- Réalisation d'études d'aménagement et de caractérisation du site de la Briqueterie afin de planifier le développement de ce secteur.

Cette étude nous permettra de mieux planifier le développement de ce site névralgique. Je tiens à réitérer que des consultations publiques se tiendront afin que nous définissions, ensemble, ce projet qui devra s'harmoniser avec les quartiers limitrophes et correspondre aux aspirations de la population.

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE

- Réalisation des plans et devis en vue de la construction d'une nouvelle passerelle cyclable entre la ville de La Prairie et celle de Brossard favorisant ainsi la mobilité active vers le futur REM;
- Réhabilitation de conduites d'eau potable pour une partie de l'avenue De La Mennais ainsi que des rues des Tulipes et des Jacinthes;
- Réfection des chaussées des rues Beaumont et Conrad-Pelletier;
- Réfection du poste de pompage Clairière IV;
- Construction d'une piste multifonctionnelle adjacente à l'avenue des Papillons afin de relier le secteur Symbiocité au développement commercial Destination – La Prairie;
- Réalisation de travaux pour un nouveau passage ferroviaire sécuritaire dans l'axe des rues Saint-Henri et des Conseillers;
- Poursuite du programme de plantation d'arbres ainsi que de la distribution gratuite d'arbres et de plantes aux citoyens, qui se tiendra en mai prochain;

De plus, cette année, la Ville procédera à l'inventaire complet de tous les arbres situés dans l'emprise municipale afin de nous donner les moyens de revaloriser notre canopée et de diminuer nos îlots de chaleur;

- Poursuite du programme d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques avec l'ajout en 2019 de quatre (4) nouvelles bornes à l'aréna municipal;
- Réalisation d'études pour l'implantation d'un écocentre, au plus tard au printemps 2020;
- Mise en œuvre d'un plan d'action visant le fauchage du phragmite et le traitement de l'eau des lacs La Citière et de celui situé dans le futur écoquartier TOD La Prairie-sur-le-Parc;

- Poursuite du programme, lancé en 2018 et prévu sur cinq (5) ans, de remplacement des compteurs d'eau à lecture manuelle existants par des compteurs d'eau à radiofréquence.

SUR LE PLAN SOCIAL

- Réalisation d'une étude afin d'élaborer la conception d'un futur chalet nautique dans le parc du Bassin-de-La Prairie;
- Réalisation des plans et devis pour la conversion de la Maison-à-Tout-le-Monde en futur hôtel de ville;
- Réalisation d'un plan fonctionnel et technique pour la mise en place d'une deuxième glace à l'aréna municipal;
- Réalisation de travaux de fermeture de certains terre-pleins sur le boulevard Taschereau afin d'améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes;
- Réalisation des plans et devis pour la reconstruction complète de la piscine municipale;
- Ajout et remplacement des panneaux de signalisation de la piste de ski de fond;
- Aménagement de jardins urbains pour la plantation de légumes comestibles dans les emprises municipales et espaces publics;
- Remplacement, en collaboration avec la commission scolaire des Grandes-Seigneuries, du tapis synthétique du parc Frère-Herman;
- Poursuite du programme de remplacement des aires de jeux dans les parcs, à des fins sécuritaires;
- Pavage du sentier du parc Auguste-Brisson;

- Acquisition des terrains fédéraux au parc du Bassin-de-La Prairie, si la Ville remporte l'appel d'intérêt;
- Réalisation d'une étude de plan directeur pour les parcs et équipements sportifs afin de planifier nos futurs investissements;
- Réfection de plusieurs trottoirs et de bordures de rues sur le territoire de la ville;
- Travaux de transformation d'un terrain de football naturel en surface synthétique pour le football et le soccer au parc Lucie-F.-Roussel. Ce projet ne se réalisera qu'à la condition d'obtenir une subvention gouvernementale. Cet investissement permettrait d'offrir des installations de qualité en tout temps et d'allonger la durée des saisons;
- Aménagement de trois (3) terrains de pickleball;
- Poursuite du programme de couverture Internet sans fil (Wi-Fi) dans les parcs. Sept (7) parcs en sont déjà dotés jusqu'à maintenant.

SUR LE PLAN CULTUREL ET PATRIMONIAL

- Poursuite du programme de subventions pour la rénovation des bâtiments dans le Vieux-La Prairie;
- Élaboration d'une programmation de spectacles au Théâtre du Vieux La Prairie;
- Développement du programme BiblioJeux par l'achat de jeux et livres afin d'offrir davantage d'activités de stimulation du langage destinées aux tout-petits.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET

Pour l'année 2019, le budget équilibré de la Ville de La Prairie se chiffre à 40,5 M\$ et se répartit comme suit :

- 23,1 M\$ pour les frais d'exploitation, représentant plus de la moitié du budget;
- 11 M\$ attribués aux quotes-parts versées aux organismes régionaux et suprarégionaux (CMM, MRC de Roussillon, Régie intermunicipale de police Roussillon, transport collectif, Régie d'assainissement des eaux), soit le tiers du budget;
- 6,4 M\$ pour le service de la dette, c'est-à-dire 15,85 % du budget.

Par ailleurs, un excédent de 1 593 400 \$ a été utilisé pour équilibrer le budget. Cette démarche nous permet de faire bénéficier directement les contribuables des excédents obtenus au cours des années tout en minimisant les hausses de taxes.

Globalement, le budget 2019 représente une augmentation totale des charges de 5,2 % par rapport à celles de 2018.

Cette hausse s'explique principalement par :

- une mise à niveau des coûts d'exploitation incluant les salaires de 2,5 %;
- une diminution des quotes-parts de (0,5 %);
- une hausse de nos contributions à la dette de 0,74 %;
- une hausse des autres dépenses d'opération de 1,83 % ;
- une hausse des dépenses en entretien et acquisitions des immobilisations payées comptant de 0,65 %
- une optimisation de l'organisation municipale, particulièrement en ce qui a trait aux ressources humaines.

TAXATION – TAUX ET COMPTE DE TAXES MOYEN

En accord avec notre engagement, le conseil municipal présente encore cette année un taux de taxation très compétitif.

Les taux du point de vue résidentiel sont donc les suivants :

- 0,70 \$ du 100 \$ pour la taxe foncière générale (hausse de 2 cents du 100 \$ d'évaluation);
- 190 \$ pour la taxe d'eau (maintien);
- 0,23 \$/m³ pour le tarif d'eau traitée au niveau de l'assainissement (maintien);
- 96 \$ pour la taxe sur l'assainissement (maintien);
- 156 \$ pour la collecte des déchets (maintien);
- 62 \$ pour la collecte et la gestion des matières recyclables (maintien);
- 18 \$ pour la gestion de l'environnement (maintien);
- 45 \$ pour la possession d'une piscine (maintien).

L'impact pour une résidence moyenne à La Prairie, d'une valeur de 343 300 \$ en 2019, se traduit par une hausse du compte de taxes de 1,9 %, soit 55 \$ de plus que pour la même résidence en 2018.

Pour les terrains vacants desservis, le conseil municipal hausse davantage le taux de taxation de manière à stimuler leur développement. Néanmoins, nous nous sommes assurés de conserver l'un des taux parmi les plus bas des municipalités de la MRC de Roussillon. Finalement, tout en gardant un taux de taxation compétitif, le conseil hausse de 2,9 % le compte de taxes moyen des immeubles non résidentiels.

Le conseil municipal se dit confiant, encore cette année, d'atteindre son objectif de maintenir un taux de taxation inférieur à la moyenne des villes.

Enfin, je rappelle à nos citoyens que nous offrons depuis l'an dernier, une option supplémentaire pour acquitter leur compte de taxes municipales. Il est en effet possible d'échelonner en 12 versements égaux, par prélèvement bancaire mensuel préautorisé, le paiement de son compte de taxes. En 2018, 242 citoyens se sont prévalus de cette option.

DES INDICATEURS FINANCIERS PERFORMANTS

Tel que je vous l'exprimais d'entrée de jeu, notre administration agit de façon responsable. Encore cette année, nos résultats démontrent l'excellente performance de la Ville de La Prairie par rapport aux différents groupes de municipalités :

- la charge fiscale moyenne par logement est en deçà de notre groupe de référence (classe de population) et des municipalités de la MRC de Roussillon;
- nos charges nettes par logement sont en deçà de notre groupe de référence (classe de population) et des municipalités de la MRC de Roussillon;
- notre taux d'endettement total net à long terme, en fonction de la richesse foncière uniformisée, a augmenté, mais se situe sous la moyenne des municipalités de la MRC de Roussillon et est similaire à notre groupe de référence;
- notre service de la dette a diminué et se situe dans la moyenne de notre groupe de référence et des municipalités de notre MRC.

CONCLUSION

Ce budget livré au terme de notre première année de mandat démontre clairement notre engagement envers la population et notre souci de transparence. Je vous rappelle les grands objectifs que nous avons poursuivis :

- maintenir un taux de taxation résidentiel très compétitif;
- assurer des investissements soutenus dans nos infrastructures et nos équipements;

- favoriser des actions en vue d'améliorer la mobilité active et le transport collectif;
- soutenir le développement économique de notre ville et positionner celle-ci favorablement dans le développement de la couronne sud;
- maintenir nos efforts pour protéger notre environnement et offrir un milieu de vie sain.

Cet exercice budgétaire fait également la démonstration que nous pouvons à la fois nous donner les moyens d'une ville en plein essor et gérée de façon responsable et que nous pouvons également réussir cela en harmonisant un développement qui réponde aux aspirations de la population, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement mes collègues du conseil municipal pour leur étroite collaboration dans l'élaboration du budget.

Ils se joignent d'ailleurs à moi pour saluer notre directeur général, monsieur Joël Bélanger, notre trésorière et directrice des Services administratifs et financiers, madame Nathalie Guérin, notre assistant-trésorier, monsieur Christian Dubé ainsi que toute l'équipe municipale qui a prêté main-forte avec détermination et efficacité.

À l'approche des Fêtes, je tiens à offrir à toute la population laprairienne et à tous les employés, mes vœux les plus chaleureux de santé et de bonheur. Je vous souhaite que l'année 2019 soit ponctuée de nombreuses réussites et qu'elle soit couronnée de nombreux gestes d'amitié et de générosité.

Joyeux Noël et bonne année à toutes et à tous!

DONAT SERRES, MAIRE